

Le groupe TECNEA assure les missions de laboratoire d'essais, d'organisme de certification de produits, de service et d'organisme d'inspection au sens des normes ISO 17025, ISO 17065, et ISO 17020 dans le domaine du froid, de la climatisation et des équipements thermodynamiques. Ses activités de laboratoire de référence dans le domaine du froid, d'organisme de certification et d'organisme d'inspection s'exerce dans un cadre volontaire ou à des fins réglementaires nationales dans les pays où il est implanté ou à l'international.

Tecnea SAS représenté par son directoire s'engage à donner à ses filiales les moyens d'appliquer une politique qualité permettant de satisfaire les exigences des normes ISO 17025 en matière de réalisation d'essais ou d'étalonnage, ISO 17065 en matière de certification de produits et services, ISO 17020 en matière d'inspection et de la décision du 21 octobre 2015 en matière de vérification en métrologie légale.

Le directoire s'engage en particulier à :

- définir et appliquer des règles de gestion non discriminatoires et intervenir en toute impartialité vis-à-vis de ses clients,
- mettre en œuvre les moyens permettant de faire respecter les règles de confidentialité applicables au personnel concerné,
- mettre à disposition des équipements et des locaux de haut niveau pour la réalisation des essais et étalonnages et maîtriser les enregistrements nécessaires à la traçabilité des mesures et des résultats ;
- n'accepter que des instruments conformes à toutes les exigences réglementaires dans le cadre des vérifications relevant de la métrologie légale ;
- s'impliquer dans des réseaux scientifiques, techniques et normatif de niveau national ou international et d'assurer une veille sur tous les secteurs concernés par ses prestations ;
- mettre en œuvre des dispositions pour prévenir tout conflits d'intérêts et s'assurer de leur efficacité,
- assurer la formation nécessaire pour satisfaire aux critères de compétence du personnel intervenant pour ses activités ;
- assurer ou contribuer à la défense des marques de certification, des attestations, certificats ou rapports délivrées à ses clients,
- définir et appliquer des procédures permettant de répondre aux plaintes, appels et contestations en apportant les suites nécessaires.
- respecter les exigences définies par les directives, règlements européens ou les réglementations nationales et satisfaire aux critères définis pour ses désignations ou délégation de service public.

Pour respecter ses engagements, le groupe et ses filiales disposent d'une organisation interne permettant de gérer leurs activités de manière indépendante les unes des autres et vis-à-vis des autres activités dans lesquelles le groupe est

engagé. Cette organisation permet de donner confiance dans la qualité des prestations et d'atteindre les objectifs suivants :

- répondre aux exigences réglementaires et normatives en matière d'essais de conformité, de certification de produits ou de service, ou d'inspection ;
- améliorer le niveau de satisfaction de ses clients en s'appuyant sur des mesures de la satisfaction,
- améliorer de façon constante la qualité de ses prestations,
- contribuer à notre efficacité en lien avec les objectifs fixés en la matière.

En vue d'atteindre ces objectifs, le directoire s'engage à entretenir une dynamique d'amélioration continue de la qualité de ses prestations. Ces objectifs et les dispositions qualité mises en œuvre pour les atteindre sont en particulier examinés lors des revues annuelles de direction et des réunions mensuelles de nos comités exécutifs et techniques en utilisant les outils que constituent les indicateurs qualité et les audits internes.

Le manuel qualité, les procédures, les instructions et formulaires qui sous-tendent la démarche décrivent de façon détaillée les principes que nous appliquons, l'organisation et nos méthodes pour obtenir et assurer la qualité de nos prestations.

La responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle de cette politique qualité est confiée au **Directeur QHSE de Tecnea SAS**. Ce dernier est appuyé par **les responsables d'activité au sein de chaque filiale** tel que précisées dans la documentation qualité. Notre Comité de Préservation de l'Impartialité est investi de missions étendues pour assurer la surveillance du respect des règles d'impartialité et proposer toute évolution ou développement en rapport avec ces activités. Par ailleurs, des comités techniques spécialisés (CTS) ou des comités de marque sont constitués lorsque nécessaire en vue de permettre la meilleure concertation des parties concernées par une application de certification.

Avec eux et toutes celles et ceux qui œuvrent au sein de TECNEA et de ses filiales, nous nous engageons, à mettre à disposition les moyens nécessaires et à veiller à ce que soient appliquées les dispositions qualité.

Le Directoire de Tecnea sas,

Gérald CAVALIER

Président,

Eric DEVIN,

Camille FERTEL,

Laurent LACCHIA.